



MAIRIE DE BRESLES

COMPTE RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 29 JUIN 2016

L'An Deux Mille seize
Le MERCREDI 29 JUIN

Le Conseil municipal, dûment convoqué en date du 23 juin 2016, s'est réuni, sous la présidence de Monsieur CORDIER Dominique - **MAIRE**

PRESENTS : Mesdames et Messieurs DUTHOIT André – FUMERY Anne – CRUCET Christophe – JUNOD Karine - **ADJOINTS**.

Mesdames et Messieurs LAURENT Daniel – FABUREL Josette – CHOQUET Patrick – CHAMBRELANT Rose-May – LIEURE Thérèse – MAGNIER Michel – PIEROZAK Dina – LEONARDI Frédéric – DUCHE-THOURILLON Isabelle – FEDELI Valérie – MUNIO Bertrand – MACAIRE Aurélie – MAISON Emilie – PULLEUX Sébastien – FABUREL Christine – GILLAIN Régine – DENAIN Véronique - **CONSEILLERS MUNICIPAUX**.

ABSENTS REPRESENTES : Monsieur André DUTHOIT, retenu par une autre réunion, arrivera en retard, pendant son absence, il donne pouvoir à Madame Anne FUMERY
Monsieur Patrick LEVESQUE donne pouvoir à Monsieur Dominique CORDIER
Monsieur Bruno DUTRIAUX donne pouvoir à Madame Karine JUNOD
Monsieur Franck VANDEWALLE donne pouvoir à Madame Christine FABUREL
Monsieur Lionel CHISS donne pouvoir à Monsieur Sébastien PULLEUX

ABSENTE EXCUSE : Madame CAYER Anne-Françoise

SECRETAIRE DE SEANCE : Madame DUCHE-THOURILLON Isabelle

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20h00 et procède à l'appel des membres du Conseil.

Le Compte-rendu du précédent Conseil Municipal du Mercredi 13 Avril 2016 est approuvé à l'unanimité.

Monsieur le Maire rend compte aux membres du Conseil Municipal des décisions prises sur le fondement de l'article L2122-22 du CGCT :

- Décision 7/2016 – Convention Bois Energie
- Décision 8/2016 – Mission de maîtrise d'œuvre pour la construction d'une halle de plein vent
- Décision 9 /2016 – Plan de sauvegarde

FINANCES - COMPTES ADMINISTRATIFS ET DE GESTIONS 2016

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil que le budget primitif et le budget supplémentaire sont des états de prévisions.

Il est nécessaire ensuite de constater comment et dans quelle mesure ces prévisions ont été concrétisées.

Cette constatation se fait au travers du compte administratif. Le compte administratif est, en effet, le relevé exhaustif des opérations financières, des recettes et des dépenses qui ont été réalisées dans un exercice comptable donné.

Comme la comptabilité communale suppose l'intervention de deux instances, le maire et le trésorier, comptable de la commune, il y a deux types de comptes : d'une part, le compte du maire (compte administratif) et, d'autre part, celui du comptable (compte de gestion). Le compte de gestion est confectionné par le comptable qui est chargé en cours d'année d'encaisser les recettes et de payer les dépenses ordonnancées par le maire.

Le compte de gestion doit parfaitement concorder avec le compte administratif. Cette concordance se vérifie notamment par comparaison du total des mandats de dépenses et du total des titres de recettes figurant respectivement dans le compte administratif et dans le compte de gestion, période complémentaire incluse.

L'examen du compte administratif est un moment privilégié pour le conseil municipal, d'apprécier d'une part la qualité des budgets primitifs et supplémentaires correspondants et, d'autre part, la qualité de la gestion communale.

C'est ainsi que le compte administratif, par comparaison avec les prévisions budgétaires, mettra clairement en évidence ses qualités : dépenses bien prévues ou sous-évaluées, recettes bien estimées ou surévaluées, avec comme résultante soit un excédent, soit un déficit.

Le compte administratif permettra aussi de juger de l'activité des services municipaux à travers principalement le taux de réalisation des dépenses d'investissement, de cibler le coût de tel ou tel service communal, etc.

L'examen du compte administratif n'est donc pas qu'un exercice purement formel, il recèle au contraire nombre d'enseignements sur la qualité de la gestion de la commune.

C'est bien pour cette raison que le maire est amené, à cette occasion, à commenter le compte administratif qui n'est en fait que la traduction comptable de l'action de l'exécutif de la commune.

En conséquence, après avoir présenté les Comptes administratifs de la Ville, Monsieur le Maire quitte la salle du Conseil Municipal et cède sa place, à Monsieur Daniel LAURENT, en sa qualité de doyen de l'assemblée pour procéder au vote des comptes administratifs de la Ville

- **BUDGET PRINCIPAL**

Monsieur Daniel LAURENT, soumet au vote de l'assemblée le compte administratif 2015 de la Ville, tel que résumés ci-dessous :

FONCTIONNEMENT	PREVU EN 2015	REALISE EN 2015
DEPENSES	3 778 570,00 €	3 418 917,49 €
RECETTES	3 778 570,00 €	3 869 665,63 €
EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT		450 748,14 €

INVESTISSEMENT	PREVU EN 2015	REALISE EN 2015	RESTE A REALISER
DEPENSES	1 580 112,00 €	571 074,06 €	974 020,00 €
RECETTES	1 580 112,00 €	1 595 421,93 €	172 930,00 €
EXCEDENT D'INVESTISSEMENT		1 024 347,87 €	

Global :	1 475 096,01 €
-----------------	-----------------------

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, approuve, à l'unanimité, le compte administratif 2015 de la Ville de Bresles.

BUDGET SERVICE EAU POTABLE

Monsieur Daniel LAURENT, soumet au vote de l'assemblée le compte administratif « Service Eau potable 2015 », tel que résumés ci-dessous :

EXPLOITATION	PREVU EN 2015	REALISE EN 2015
DEPENSES	62 400,00 €	28 728,85 €
RECETTES	62 400,00 €	53 068,01 €
EXCEDENT D'EXPLOITATION		24 339,16 €

INVESTISSEMENT	PREVU EN 2015	REALISE EN 2015	RESTE A REALISER
DEPENSES	273 092,00 €	0,00 €	273 092,00 €
RECETTES	273 092,00 €	239 421,40 €	0,00 €
EXCEDENT D'INVESTISSEMENT		239 421,40 €	

Global :	263 760,56 €
-----------------	---------------------

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, approuve, à l'unanimité, le compte administratif « Service eau potable » 2015 de la Ville de Bresles.

BUDGET ASSAINISSEMENT

Monsieur Daniel LAURENT, soumet au vote de l'assemblée le compte administratif « Assainissement 2015 », tel que résumés ci-dessous :

EXPLOITATION	PREVU EN 2015	REALISE EN 2015
DEPENSES	251 428,00 €	135 535,15 €
RECETTES	251 428,00 €	231 147,62 €
EXCEDENT D'EXPLOITATION		95 612,47 €

INVESTISSEMENT	PREVU EN 2015	REALISE EN 2015	RESTE A REALISER
DEPENSES	649 739,00 €	180 306,47 €	468 707,00 €
RECETTES	649 739,00 €	543 884,76 €	0,00 €
EXCEDENT D'INVESTISSEMENT		363 578,29 €	

Global :	459 190,76 €
-----------------	---------------------

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, approuve, à l'unanimité, le compte administratif « Assainissement » 2015 de la Ville de Bresles.

- **BUDGET SALLE POLYVALENT ROBERT GOURDAIN**

Monsieur Daniel LAURENT, soumet au vote de l'assemblée le compte administratif « Salle Robert GOURDAIN 2015 », tel que résumés ci-dessous :

FONCTIONNEMENT	PREVU EN 2015	REALISE EN 2015
DEPENSES	117 419,00 €	98 651,65 €
RECETTES	117 419,00 €	102 188,03 €
EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT		3 536,38 €

INVESTISSEMENT	PREVU EN 2015	REALISE EN 2015	RESTE A REALISER
DEPENSES	37 976,00 €	37 426,28 €	0,00 €
RECETTES	37 976,00 €	33 889,90 €	0,00 €
DEFICIT D'INVESTISSEMENT		3 536,38 €	

Global :	0,00 €
-----------------	---------------

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, approuve, à l'unanimité, le compte administratif «Salle Robert GOURDAIN » 2015 de la Ville de Bresles.

Les comptes administratifs étant adoptés, Monsieur le Maire reprend sa place au sein de l'Assemblée délibérante.

Il remercie les membres de l'assemblée de leur confiance et rappelle sa volonté de ne pas augmenter la fiscalité en 2016 malgré une baisse significative des dotations de l'Etat.

Il précise que la Ville, en 2017, clôturera deux emprunts d'un montant de 600 000 euros chacun, poursuivant ainsi son désendettement, faible comparé à la moyenne des communes de strate équivalente (43 euros/ habitant contre en moyenne 131 euros pour les communes équivalentes à Bresles).

Monsieur le Maire soumet au vote les comptes de gestion 2015 des budgets de la commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adoptent, à l'unanimité, les comptes de gestion des budgets :

- Principal
- Eau Potable
- Assainissement

Monsieur le Maire rappelle que l'étude d'assainissement financé à 80% par l'Agence de l'eau et le probable transfert de cette compétence à la Communauté d'agglomération du Beauvaisis (CAB) en 2018.

- Salle Robert GOURDAIN

FINANCES – DECISIONS MODIFICATIVES N°1 - BUDGET PRINCIPAL

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'adopter la décision modificative telle que présentée ci-dessous :

INVESTISSEMENT DEPENSES :

2031-427.824 - Etude aménagement du centre-ville	20 000.00 €
2051-397.020 - Logiciels	2 000.00 €
21318-425.251 - Autres bâtiments public (chalet pour le périscolaire)	500.00 €
2183-413.020 - Matériel de bureau et matériel informatique	6 000.00 €
2188-297.01 Autres immobilisations corporelles	4 810.00 €
2313-409.324 - Construction réfection du porche du Trésor Public	10 000.00 €
2158-421.324 - Autres installations, matériel et outillage techniques	- 10 000.00 €
TOTAL :	33 310.00 €

INVESTISSEMENT RECETTES :

1323-405.824- Subvention du Département Parking rue du Sac	33 310.00 €
--	-------------

FONCTIONNEMENT DEPENSES :

6122.412 (420) - Crédit-bail immobilier	3 000.00 €
6188.01 (100) - Autres frais divers	3 800.00 €

FONCTIONNEMENT RECETTES :

7381.01 (000) - Taxe additionnelle aux droits de mutation	4 400.00 €
7022.833 (308) - Coupes de bois	2 400.00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte, à l'unanimité, la décision modificative n°1 du budget principal de la Ville.

FINANCES – DECISIONS MODIFICATIVES N°1 - BUDGET ASSAINISSEMENT

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'adopter la décision modificative telle que présentée ci-dessous :

SECTION D'EXPLOITATION :

6226 - Honoraires	2 000.00 €
023 - Virement à la section d'investissement	- 2 000.00 €

INVESTISSEMENT DEPENSES :

2315-102 - Travaux	- 2 000.00 €
--------------------	--------------

INVESTISSEMENT RECETTES :

021 - Virement de la section d'exploitation	- 2 000.00 €
---	--------------

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte, à l'unanimité, la décision modificative n°1 du budget Assainissement de la Ville.

FINANCES – BUDGET CAISSE DES ECOLES - DISSOLUTION

Monsieur le Maire rappelle que par délibération en date du 3 février 2016, le Conseil Municipal a validé la dissolution du budget de la caisse des écoles.

A la demande de Monsieur le Trésorier, il explique que le Conseil Municipal est appelé à autoriser Monsieur le Maire à signer le tableau de transfert ci-dessous :

COMPTABILITE au 01/01/16 Caisse Des Ecoles Bresles			COMPTABILITE Caisse Des Ecoles Bresles			COMPTABILITE COMMUNE DE Bresles		
COMPTES	DEBIT	CREDIT	COMPTES	DEBIT	CREDIT	COMPTES	DEBIT	CREDIT
1021		2 378.20	1021	2 378.20		1021		2 378.20
110		499.82	110	499.82		110		499.82
total cl 1	0.00	2 878.02	total cl 1	2 878.02	0.00	total cl 1	0.00	2 878.02
2183	2 118.78		2183		2 118.78	2183	2 118.78	
2184	757.67		2188		757.67	2188	757.67	
total cl 2	2 876.45	0.00	total cl 2	0.00	2 876.45	total cl 2	2 876.45	0.00
453	1.57		453		1.57	453	1.57	
total global	2 878.02	2 878.02	total global	2 878.02	2 878.02	total global	2 878.02	2 878.02

Pour mémoire A la clôture 2015

Déficit Inv	-498.25
EDV fct	499.82
SOLDE	1.57

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise Monsieur le Maire à signer le tableau de transfert tel que proposé.

ASSOCIATIONS - VERSEMENTS DE SUBVENTIONS – FLAG - SAMB’BAGAGE – FETE PATRONALE

Monsieur le Maire rappelle aux membres de l’assemblée délibérante que dans le cadre de la Fête Patronale, la Ville a fait appel à deux associations pour animer ces festivités.

Il propose en conséquence, de verser aux associations

- FLAG une subvention d’un montant de 400 €
- SAMB’BAGAGE une subvention de 600 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte, à l’unanimité, le principe du versement de ces subventions.

SUBVENTION EXCEPTIONNELLE – CONCOURS NATIONAL DE DANSE

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée délibérante que des élèves de l'Ecole de danse de Bresles ont obtenu leurs qualifications pour participer à la finale nationale de danse, qui a eu lieu du 5 au 7 mai 2016 à Dijon.

Soucieuse d'encourager et de promouvoir nos jeunes compétitrices, Monsieur le Maire propose de verser une subvention exceptionnelle de 100 euros aux 6 jeunes Bresloises concernées.

A une question de Monsieur Patrick CHOQUET, Madame Karine JUNOD rappelle que tous les élus furent invités au Gala de Danse. Elle regrette par conséquent d'apprendre que Monsieur Patrick CHOQUET n'ait pas eu connaissance de cette invitation.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte, à l'unanimité, le principe du versement de ces subventions.

RESSOURCES HUMAINES - CREATION DE POSTES ET MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Monsieur le Maire propose aux membres du conseil municipal :

- La création de 2 postes d'Adjoint du Patrimoine Principal de 1ère classe, au titre de l'avancement de grade, en lieu et place de 2 postes d'Adjoint du Patrimoine Principal de 2ème classe
Ces postes seraient effectifs au 1/07/2016 et font suite à un avis favorable de la Commission Administrative Paritaire (CAP) en date du 31/03/2016

- La création d'un poste de rédacteur suite à une promotion interne en lieu et place d'un poste d'Adjoint Administratif Principal de 1ère classe
Ce poste serait effectif au 1/07/2016 et fait suite à un avis favorable de la CAP en date du 31/03/2016

Monsieur le Maire félicite la personne présente dans le public pour son passage dans la catégorie des cadres intermédiaires de l'administration territoriale.

Par ailleurs, il propose de

- supprimer un poste de contrat d'avenir
(Non renouvellement de contrat)

- d'acter la suppression du poste d'Attaché Principal actuellement inscrit en disponibilité
(Mutation de l'ancien DGS)

- de mettre fin à la disponibilité d'un poste d'Adjoint d'animation de 2ème classe
(Demande de réintégration de droit d'un animateur de l'ALSH Jacques Baize)

Ce qui porterait les effectifs de la Ville à 56 agents dont 1 poste en contrat aidé vacant.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte, à l'unanimité, ces propositions ainsi que le tableau des effectifs, mis à jour au 29 juin 2016.

MARCHES PUBLICS - TOURNE A GAUCHE ET SECURISATION DU CARREFOUR DU PETIT CHANTILLY

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée délibérante que la Commission d'Appel d'offres en date du 22 avril 2016, a émis, un avis favorable en ce qui concerne les offres des entreprises :

- EUROVIA (Lot 1 - VRD) pour un montant de 190 815,33 euros HT
- ENGIE (Lot 2 – Eclairage public) pour un montant de 19 857 euros HT

Le Conseil Municipal est invité à valider ces choix.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte, à l'unanimité, le choix de retenir ces deux entreprises pour réaliser les travaux des opérations de tourne à gauche et de sécurisation du carrefour du Petit Chantilly.

DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'OISE POUR L'OPERATION « SECURISATION DU CARREFOUR DU PETIT CHANTILLY »

Par ailleurs, Monsieur le Maire propose de solliciter une nouvelle aide auprès du Conseil Départemental de l'Oise pour la sécurisation du carrefour du Petit Chantilly.

Monsieur Patrick CHOQUET s'interroge sur les raisons d'une modification de ce projet. Monsieur le Maire lui répond qu'après étude, la réalisation d'un rond-point obligerait à préempter des terrains privés et que la solution de « feux intelligents » permet à moindre coût d'accroître la sécurité recherchée pour les usagers.

Par ailleurs, Monsieur le Maire précise que la sécurité des Breslois est une priorité permanente de son action.

Monsieur André DUTHOIT prend place en séance à 20h38 et participe aux délibérations du Conseil.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise à l'unanimité, Monsieur le Maire à solliciter une nouvelle aide auprès du Conseil Départemental de l'Oise pour la sécurisation du carrefour du Petit Chantilly.

CONVENTION – REMBOURSEMENT AGORA

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de l'autoriser à conventionner avec la Société AGORA pour le remboursement des frais de l'opération Tourne à gauche.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise à l'unanimité Monsieur le Maire à conventionner avec la Coopération Agricole AGORA dans le cadre des dépenses engagées pour la réalisation d'un tourne à gauche, rue du Maréchal LECLERC.

URBANISME - HALLE DE PLEIN VENT – DEPOT DU PERMIS DE CONSTRUIRE

Dans le cadre du projet de revitalisation du centre bourg de la Ville et de la création d'une halle couverte de plein vent, place du Linciau, Monsieur le Maire sollicite l'autorisation du Conseil Municipal, pour déposer un permis de construire.

Il rappelle, à cette occasion, que le Cabinet d'architecte Xavier Simonneaux a été retenu, après mise en concurrence et avis favorable de la commission d'appel d'offre, pour assurer la mission de maîtrise d'œuvre de la construction de cette halle.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise à l'unanimité Monsieur le Maire à déposer un permis de construire dans le cadre de l'aménagement de la Place du Linciau et de la création d'une halle de plein vent.

URBANISME - PARKING, RUE DU SAC – DECLARATION PREALABLE

Dans le cadre de la création d'un parking, rue du Sac, Monsieur le Maire sollicite l'autorisation du Conseil Municipal pour déposer une déclaration préalable.

Monsieur le Maire rappelle que cette opération est estimée à :

Lot 1 – VRD – Degauchy – 69 000 euros HT

Lot 2 – Eclairage public – Inéo Nord Picardie – 18 955,71 euros HT

Et, que le Conseil Départemental soutient financièrement ce projet à hauteur de 31%.

La signature de cette déclaration préalable, après avis de l'Architecte des Bâtiments de France, permettra le démarrage des travaux.

Néanmoins, un constat d'huissier a été effectué, en présence et avec les propriétaires voisins afin de prévenir la commune d'un éventuel contentieux.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise à l'unanimité Monsieur le Maire à déposer une déclaration préalable dans le cadre de la réalisation d'un parking, rue du Sac.

URBANISME - ABRI DE JARDIN – ALSH JACQUES BAIZE – DECLARATION PREALABLE

Pour permettre aux équipes de l'ALSH Jacques BAIZE de stocker leurs matériels, la Ville compte acquérir un abri de jardin.

A cet effet, le dépôt d'une déclaration préalable est nécessaire.

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal l'autorisation de déposer cette déclaration préalable.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à déposer une déclaration préalable pour l'installation d'un abri de jardin à l'ALSH Jacques BAIZE.

URBANISME – DROIT DE PREEMPTION

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil Municipal, lors de sa séance du 8 avril 2014, lui a conféré le droit de préempter.

Néanmoins, il y a lieu de préciser ce droit de préemption, en limitant cette autorisation à un montant de 300 000 euros HT.

Ce qui signifie que toute possibilité de préemption supérieure à 300 000 euros HT sera obligatoirement soumise aux membres du Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité cette proposition.

URBANISME- CD 60 – CONVENTION GENERALE DE MAITRISE D'OUVRAGE POUR LES TRAVAUX D'INVESTISSEMENT A REALISER SUR LE DOMAINE PUBLIC ROUTIER DEPARTEMENTAL EN AGGLOMERATION – TOURNE A GAUCHE

Dans le cadre de l'opération de travaux d'un tourne à gauche, rue du Maréchal LECLERC, et dans la volonté de clarifier les rôles et les responsabilités du Département et de la Commune lorsque des travaux sont entrepris sur le domaine public routier départemental en agglomération, ainsi que sur ses dépendances. Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de l'autoriser à conventionner avec le Conseil Départemental de l'Oise

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise à l'unanimité, Monsieur le Maire à signer cette convention avec le Conseil Départemental de l'Oise.

URBANISME- CD 60 – CONVENTION GENERALE DE MAITRISE D'OUVRAGE POUR LES TRAVAUX D'INVESTISSEMENT A REALISER SUR LE DOMAINE PUBLIC ROUTIER DEPARTEMENTAL EN AGGLOMERATION – SECURISATION DU CARREFOUR RUE DU PETIT CHANTILLY

Dans le cadre de l'opération de travaux de sécurisation du carrefour du Petit Chantilly, et dans la volonté de clarifier les rôles et les responsabilités du Département et de la Commune lorsque des travaux sont entrepris sur le domaine public routier départemental en agglomération, ainsi que sur ses dépendances, Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de l'autoriser à conventionner avec le Conseil Départemental de l'Oise

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise à l'unanimité, Monsieur le Maire à signer cette convention avec le Conseil Départemental de l'Oise.

VIE ET AFFAIRES SCOLAIRES - CANTINE – DECLARATION DE LA PAUSE MERIDIENNE AUPRES DE LA DDCS

Madame Karine JUNOD propose aux membres de l'assemblée délibérante de déclarer les temps de la pause méridienne des primaires auprès de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale (DDCS) et de la CAF afin de pouvoir bénéficier d'un financement de la CAF.

Elle précise qu'une réorganisation des services permettrait de répondre aux normes d'encadrement.

Le gain financier est estimé à 8 000 euros par an. Cette mesure serait effective au 1er septembre 2016.

Monsieur Patrick CHOQUET quitte la séance à 20h42 pour revenir à 20h48. Par conséquent, il ne prend pas part au vote sur les deux délibérations suivantes.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise, à l'unanimité, Monsieur le Maire à effectuer cette déclaration auprès des services de la DDCS et de la CAF.

VIE ET AFFAIRES SCOLAIRES - CANTINE – ALSH – BAREME CAF

Dans un souci d'uniformisation avec la CCRB et les communes avoisinantes, Madame Karine JUNOD propose aux membres du Conseil Municipal de fixer les tarifs de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) sur la base d'un barème 3.

Le barème actuellement appliqué par la Ville est le barème 5, le plus favorable pour les familles.

Le gain estimé serait de 3 008 euros TTC par an.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise, à l'unanimité, Monsieur le Maire à appliquer le barème 3 à compter de la prochaine rentrée scolaire.

VIE ET AFFAIRES SCOLAIRES - CONVENTION AVEC LES ASSOCIATIONS POUR LES TEMPS D'ACTIVITES PERISCOLAIRE (TAP)

Madame Karine JUNOD rappelle à l'assemblée que la ville de Bresles a conventionné avec les associations Tropicana Brasil Show et AEKS, ainsi qu'avec Frédéric BOUCHE, Animateur Musical ces deux dernières années, dans le cadre de l'application des nouveaux rythmes scolaires.

Elle expose que ces conventions ont pour but de définir et d'encadrer les activités proposées aux enfants des écoles maternelles et primaires de Bresles.

Considérant la qualité des prestations réalisées, elle propose à l'assemblée d'autoriser Monsieur le Maire à renouveler ces conventions pour l'année scolaire 2016/2017.

Par ailleurs, elle propose pour renouveler les activités proposées de signer une quatrième convention avec le « CEJM Jean Moret » afin de permettre aux enfants de Bresles de s'initier à l'escrime.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise, à l'unanimité, Monsieur le Maire à conventionner avec ces associations dans le cadre des TAP.

VIE SCOLAIRE - THEATRE DE BEAUVAIS (CONVENTION – RENOUVELLEMENT)

Madame Karine JUNOD rappelle que le Théâtre du Beauvaisis est un lieu de programmation pluridisciplinaire du spectacle vivant (théâtre, marionnettes, danse, lyrique, musique, humour...) ouvert à tous les publics dès l'enfance, de soutien à la création artistique, de sensibilisation et de formation des publics qui développe son projet artistique dans le Département de l'Oise et plusieurs de ses « pays » dont

le Grand Beauvaisis, le Pays du Vexin-Thelle-Sablons, la Picardie verte, le Pays de Bray et le Pays du Clermontois-Plateau Picard.

Ainsi, le Théâtre du Beauvaisis offre aux enfants et aux jeunes scolarisés dans les établissements d'enseignement du Département de l'Oise la possibilité de découvrir des spectacles de théâtre, de danse, de musique dans le cadre des activités scolaires et extra-scolaires.

Désireux, d'une part, de répondre aux sollicitations des enseignants qui souhaitent engager leur classe dans un parcours d'action culturelle exigeant inscrit dans les projets d'école et, d'autre part soucieux de faire rayonner les arts vivants (théâtre, danse, musique...) en direction des publics jeunes, le Théâtre du Beauvaisis a souhaité proposer aux enseignants la possibilité d'abonner leur classe au Théâtre.

C'est pourquoi, Madame Karine JUNOD propose de reconduire cette convention, pour permettre aux élèves des écoles de Bresles de s'ouvrir au monde de la culture.

Elle précise que la présente convention entre en vigueur à sa signature et expirera au 30 juin 2019, dans les conditions fixées par les conventions de partenariat et de financement.

Elle rappelle, à cette occasion que le Conseil Municipal, a voté, lors du dernier budget, l'inscription de crédits à hauteur de 550 euros pour les élèves de l'école maternelle et 1600 euros pour ceux de primaire afin de financer cette opération.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise, à l'unanimité, Monsieur le Maire à conventionner avec le théâtre du Beauvaisis.

PATRIMOINE COMMUNAL - CESSIONS DE VEHICULES – SERVICE TECHNIQUE

Monsieur Christophe CRUCET propose à l'assemblée délibérante de sortir du patrimoine de la Ville, plusieurs véhicules des Services Techniques, hors d'usage ou nécessitant des réparations trop importantes, à savoir :

- Un Renault Master immatriculé 4587 ZJ 60 (Date de mise en circulation : 17/12/2001)
- Nota : Ce véhicule sera revendu au prix de la casse
- Tracteur Iseki immatriculé 9872 YL (Date de mise en circulation : 9/07/1999)
 - Tracteur Iseki TS1910 (Acquis le 6/12/1982)
 - Tracteur de tonte

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise, à l'unanimité, Monsieur le Maire à mettre en œuvre ces propositions.

CONVENTION AVEC LA CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DE L'OISE (CCIO) POUR UNE PARTICIPATION AU FINANCEMENT DU DISPOSITIF PREFERENCE-COMMERCE

Madame Anne FUMERY rappelle aux membres du Conseil Municipal que la chambre de Commerce et d'Industrie de l'Oise propose aux commerçants du département de s'inscrire dans une démarche qualité nationale en obtenant le label « Préférence Commerce ».

A partir d'un diagnostic individuel élaboré d'après un référencement de plus de 80 critères, le chef d'entreprise bénéficie d'une évaluation de son point de vente (extérieur et intérieur) et de la gestion de la relation client. Un bilan intermédiaire lui permettra de mettre en place des préconisations.

Des ateliers gratuits et formations adaptées aux besoins de chaque entreprise sont proposés dans le cadre de cette démarche de progression.

Un cabinet de consultants indépendants spécialisé effectue un appel téléphonique et une visite mystère. Les résultats sont communiqués au chef d'entreprise par le conseiller.

L'agrément est décidé par un comité et un kit de communication est offert aux commerçants lors de la remise du label.

La prochaine session labellisera les commerçants pour 2016/2017.

Ce dispositif s'adresse aux commerçants et prestataires de services, ayant une vitrine et accueillant du public, aux hôtels, restaurants, cafés, brasseries, agences de locations saisonnières en l'absence de dispositif qualité spécifique.

Il permet aux commerçants d'être reconnu par une marque nationale, portée par le réseau des CCI, de bénéficier d'une communication nationale, de fidéliser ses clients actuels et d'en acquérir de nouveaux, de se différencier de la concurrence, de valoriser son entreprise et son professionnalisme, de bénéficier d'un regard extérieur et d'un accompagnement personnalisé.

Dans ce cadre, il est proposé aux membres du Conseil Municipal de la Ville, dans l'objectif de revitaliser le centre-bourg de la Ville, de conventionner avec la Chambre de Commerce et d'Industrie pour offrir aux commerces de la Ville la possibilité de bénéficier de ce dispositif.

Une première série de 10 commerces sera réalisée cette année.

Le coût du dispositif étant fixé à 15 200 euros TTC. La Ville de Bresles participera à hauteur de 24,47%, ce qui représente une dépense de 3 720 euros TTC.

Monsieur Patrick CHOQUET se félicite de cette heureuse initiative.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise, à l'unanimité, Monsieur le Maire à conventionner avec la CCI dans le cadre de la mise en œuvre du dispositif Préférence Commerce.

UNION DES ASSOCIATIONS FONCIERES DE BRESLES, LAVERSINES ET ROCHY CONDE **- RENOUVELLEMENT DES MEMBRES**

En vue de la dissolution de l'Union des Associations Foncières de Bresles, Laversines et Rochy Condé, la Chambre d'Agriculture de l'Oise a désigné pour le renouvellement du Bureau de l'Association Foncière:

- Monsieur Patrick LEVESQUE en qualité de membre titulaire
- Monsieur Olivier TRAEN, en tant que membre suppléant

La Préfecture de l'OISE invite le Conseil Municipal de la Ville de Bresles à délibérer afin de désigner deux propriétaires exploitants ou non (dont un titulaire et un suppléant) autres que ceux désignés par la Chambre d'Agriculture, tout en évitant, dans la mesure du possible, que plusieurs membres d'une même famille ne fassent partie de ce Bureau.

Aussi, Monsieur le Maire propose de désigner

- Monsieur Jean-François TRUPTIL, en tant que membre titulaire
- Monsieur Benjamin RAMBOUR, en tant que membre suppléant

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve, à l'unanimité, la proposition de Monsieur le Maire.

DEMATERIALIZATION

Monsieur le Maire expose qu'à compter du 1er janvier 2017, le déploiement de chorus portail pro et de la facture électronique obligent les Services de la Ville de Bresles à s'adapter à cette nouvelle étape dans le processus de dématérialisation des documents.

Il s'agit principalement de réceptionner les factures sur un portail spécifique : Chorus Portail Pro.

La Ville de Bresles en lien étroit avec le Trésorier et l'Adico, a d'ores et déjà, anticipé cette étape. Plusieurs agents de la collectivité ont suivi des formations.

Aussi, Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de l'autoriser à signer toutes conventions utiles tant avec l'Adico qu'avec les Services du Ministère des Finances et à engager toute dépenses nécessaires à cet effet.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise, à l'unanimité, Monsieur le Maire à signer toutes conventions utiles tant avec l'Adico qu'avec les Services du Ministère des Finances et à engager toute dépenses nécessaires à cet effet.

MEDIATHEQUE - PROCEDURES RELANCES ET POURSUITES POUR DOCUMENTS NON RESTITUÉS

Madame Karine JUNOD explique que les services de la Médiathèque Madeleine ODENT sont contraints de procéder à des relances d'une minorité d'usagers indélélicats.

Aussi, elle propose aux membres du Conseil Municipal, de réaffirmer nos procédures, en concertation avec Monsieur le Trésorier, afin de faciliter les poursuites.

A cette fin, il est proposé de reformuler l'article 18 de la manière suivante :

« En cas retard dans la restitution des documents empruntés, les services de la Médiathèque de Bresles mettent en œuvre la procédure ci-dessous :

- Un courrier simple de rappel sous un mois est adressé par tout moyen à la personne concernée
- A défaut de restitution des documents, un courrier en recommandé avec AR de relance avec suspension de tout prêt est envoyé à l'adhérent, le mois suivant.

- A défaut de réponse dans les deux mois suivant la lettre de relance, un titre de recette est émis par les services de la Ville, à l'encontre de l'emprunteur à hauteur de :

30 euros par livre ou autres supports similaires

30 euros par CD ou autre supports similaires

70 euros par DVD ou autre supports similaire

Par ailleurs, la carte d'un adhérent faisant l'objet d'une procédure de recouvrement par les services du Trésor Public, est bloquée dans l'attente de la régularisation du dossier.

Les adhérents qui se seraient acquittés auprès du Trésor Public à la suite d'un recouvrement, ne seront pas remboursés en cas de restitution des documents réclamés ».

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, valide, à l'unanimité, le règlement intérieur de la Médiathèque Madeleine ODENT tel que proposé.

REGLEMENT - MARCHE DU JEUDI

Monsieur Christophe CRUCET propose aux membres du Conseil Municipal un projet de règlement de marché, après avoir sollicité l'avis des chambres consulaires.

Il explique qu'il s'agit d'être plus exigeant sur la propreté du marché.

Pour ce faire, une benne à ordures ménagères est mise en place par les équipes des services techniques les jours de marché et il est demandé aux exposants d'y déposer leurs cartons et autres déchets.

Enfin, il informe que le policier municipal est garant de la stricte application de ce règlement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte, à l'unanimité, le règlement tel que proposé.

CIMETIERES - REPRISE DE CONCESSIONS EN ETAT D'ABANDON

Monsieur Michel MAGNIER informe les membres du Conseil Municipal que la Commission cimetière s'est réunie le 18 juin dernier.

Cette commission a constaté à l'état d'abandon

- 12 concessions temporaires
- 27 concessions perpétuelles

Aussi, Monsieur Michel MAGNIER propose d'engager une procédure de reprise de ces concessions.

Il précise que les familles seront informées par lettre recommandée, qu'un affichage sera effectué et qu'un procès-verbal sera réalisé.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise, à l'unanimité, la Ville à engager cette procédure de reprise des concessions à l'état d'abandon.

CONVENTION POUR LA CONSTITUTION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES POUR LA REALISATION D'UNE ETUDE DE BASSIN D'ALIMENTATION DES CAPTAGES DE BRESLES ET LE SE DE LITZ

Monsieur le Maire propose de conventionner, avec le SE de LITZ, afin de former un groupement de commande, conformément aux dispositions de l'article 28 de l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 pour la réalisation d'une étude de bassin d'alimentation des captages sur leurs territoires.

Il rappelle que cette étude sera financée à hauteur de 80% par l'Agence de l'eau.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise, à l'unanimité, Monsieur le Maire à conventionner avec le SE de LITZ et à solliciter une subvention auprès de l'Agence de l'eau.

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire procède à un tour de table

- Monsieur **André DUTHOIT** explique que son retard est dû au fait qu'il représentait la Ville dans le cadre de la préparation de la fusion entre la CCRB et la CAB.

Monsieur le Maire précise que 4 commissions de travail sont mises en place.

- Administration Générale et Finances où il représente la Ville de Bresles
 - Aménagement du territoire, économie, transports où Madame Anne FUMERY représente la Ville de Bresles
 - Environnement, déchets, assainissement, Gémapi où Monsieur André DUTHOIT représente la Ville de Bresles
 - Culture, sport, social, tourisme, petite enfance où Madame Karine JUNOD représente la Ville de Bresles
-
- Monsieur **Christophe CRUCET** remercie les élus présents lors des dernières portes ouvertes aux services techniques, ainsi que les nombreux visiteurs qui ont participé au succès de cette journée.
 - Madame **Régine GILLAIN** invite les Bresloises et Breslois à se rendre nombreux à la Nuit des Eglises le Samedi 2 juillet 2016.
 - Monsieur **Bertrand MUNIO** rappelle la tenue d'une Commission Sécurité le jeudi 30 juin 2016.
 - Monsieur **Patrick CHOQUET** s'interroge sur le courrier de Monsieur et Madame POLO, Gérant du Camping de la Trye et d'insinuations curieuses.

Monsieur le Maire répond selon l'adage que tout ce qui est excessif est insignifiant et que la Ville a invité les gérants à redéfinir un nouveau bail, en raison de son échéance le 1^{er} novembre prochain.

Il informe que la Ville a reçu, par pli d'un huissier, de la part de Monsieur et Madame POLO, une demande de renouvellement du bail commercial du camping.

- Madame **Karine JUNOD** se félicite du maintien de toutes les classes par l'Inspection d'Académie lors de la prochaine rentrée scolaire, ainsi que de la remise aux élèves de CM2 de dictionnaires et autres ouvrages le 28 juin 2016.
- Madame **Anne FUMERY** rappelle le nouveau dispositif de solidarité intergénérationnelle à destination des Anciens. Elle invite chacun à relayer cette information et se félicite de voir les jeunes retenues très motivées.
- Monsieur Patrick CHOQUET redemande la parole, qui lui est accordée, pour évoquer l'état de santé des arbres des Places.

Monsieur CRUCET répond que l'entretien des arbres, pour des raisons de sécurité, est une préoccupation des services techniques. Certains ont été abattus d'autres le seront également notamment sur la place du 11 novembre pour éviter les risques de chute de branches sur les passants. D'autres seront replantés en divers endroits.

Monsieur le Maire rappelle que la décision modificative au budget prévoit des crédits pour l'aménagement des places et que l'état de santé des arbres plus que centenaires sera examiné également dans ce cadre.

Monsieur le Maire conclut la séance, par les points suivants :

- Remerciements :
 - Association Amis du Quartier pour la subvention de fonctionnement au titre de l'année 2016 (600 euros), ainsi que l'aide apportée par les Services Techniques de la Ville
 - France-Alzheimer pour la subvention de 300 euros votée par le Conseil Municipal
 - De la Directrice de l'école maternelle pour la séance de cinéma et le goûter du 16 juin 2016
 - De Bresles AC HANDBALL pour l'aide de la Ville apporté tout au long de la saison 2015/2016
 - De l'établissement régional d'enseignement adapté « Eric Tabarly » pour l'accueil des élèves en stage durant l'année scolaire 2015/2016
 - Des élèves des Classes de CE1 et CE2/CM1 pour le séjour en Bretagne
- Subvention du Conseil Départemental de l'Oise (CD 60)
 - 44 330 euros pour la création d'un parking, rue du Sac
 - 124 000 euros pour les VRD de la Place du Linciau
 - 186 000 euros pour la construction d'une halle couverte
- Subvention du Syndicat d'Electricité de l'Oise (SE60)
 - 3 400 euros du SE60 pour embellir un transformateur
- Etat
 - 528 000 euros pour la Halle de plein vent (Notification en cours)

- DETR en attente du chiffre exact (150 000)

- Ecole élémentaire
- Maintien de la classe à la rentrée 2016/2017

- Manifestations
- Nuit des Eglises – Samedi 2 juillet 2016 de 19h00 à 23h00

- Brocante Amis du Quartier le Dimanche 3 juillet 2016

Place du 8 mai

- Jeudi 7 Juillet – 20h30 – Salle Robert GOURDAIN
- Ciné-rural : Retour Chez ma mère (Tarifs : Adulte : 4 euros- Enfants : 3 euros)

- Vendredi 8 juillet 2016 à 17h30
- Dans la cathédrale Saint Pierre de Beauvais
Vernissage, dans le cadre de la commémoration de la Grande Guerre des élèves de la classe ULIS

- Fête Nationale – 14 juillet 2016
- Au stade à partir de 14h00 (Marché Artisanal) et clôture par un feu d'artifice à 23h00

- Autres

La Ville accueillera tout au long de l'été des jeunes dans le cadre du Pass Permis Citoyen (12 au 29/06/2016) et dans celui du dispositif de solidarité intergénérationnelle

L'ordre du jour étant épuisé,

Monsieur le Maire lève la séance à 21h30.